



POLITIQUE D'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Mise à jour : en novembre 2024

Table des matières

Préambule	03
Mission et vision de l'établissement	
Énoncé de politique	
But de l'intégrité intellectuelle	
Philosophie de l'établissement	04
Droits et responsabilités	04
Établissement	
Enseignant·es	
Élèves	
Parents/tuteurs légaux	
Enseignement de l'intégrité intellectuelle	07
Pratiques communes de l'établissement	
Bonnes pratiques	08
Mauvaises pratiques	08
Liens avec les autres politiques	14
Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'inclusion	
Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'évaluation	

PRÉAMBULE

✓ Mission et vision de l'établissement*

Nous formons des apprenants engagés, autonomes et responsables en favorisant la rigueur académique et des approches pédagogiques inclusives et innovatrices. À travers une éducation qui valorise la culture franco-yukonnaise et s'adapte au contexte unique du Yukon, nous encourageons chaque élève à s'épanouir au niveau académique, culturel, social, sportif et artistique.

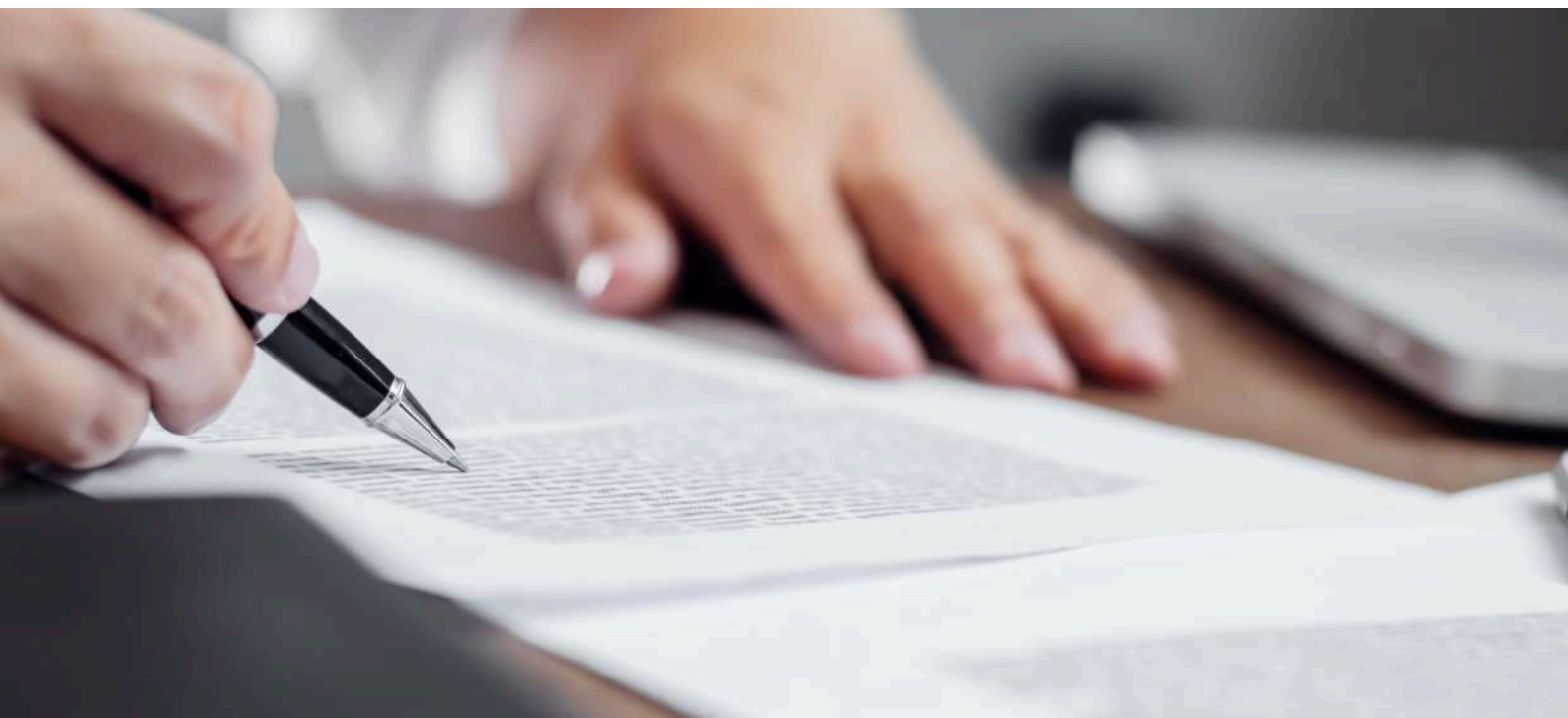
Le CSSC Mercier est un centre d'excellence où nous développons notre empathie, notre curiosité intellectuelle et notre engagement pour devenir des citoyens ouverts sur le monde, conscients des enjeux locaux et globaux ainsi que de notre rôle au sein de la société. Notre mission est de préparer chaque individu à relever les défis d'un monde en constante évolution, inclusif, en s'appuyant sur la richesse de notre diversité.

✓ Énoncé de politique

- ✓ L'émergence des réseaux sociaux, de l'intelligence artificielle et du milieu numérique facilite grandement l'accès rapide à l'information. Cela rend essentiel l'usage d'outils éducatifs pour sensibiliser les élèves à l'importance du respect de la propriété intellectuelle et du travail des autres, encourageant ainsi la réflexion, l'intégrité et le raisonnement critiques.
- ✓ La culture de l'intégrité intellectuelle exigée dans les milieux scolaires s'appuie sur cinq valeurs clés : l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et la responsabilité.

✓ But de l'intégrité intellectuelle

- ✓ La politique d'intégrité intellectuelle du CSSC Mercier et du Programme d'Éducation Intermédiaire (PEI) du Baccalauréat international est conçue pour offrir aux élèves et aux membres de la communauté éducative un cadre afin de garantir une application uniforme et équitable des principes d'intégrité intellectuelle.



PHILOSOPHIE DE L'ÉTABLISSEMENT

»» Honnêteté

- ✓ Dire la vérité dans une réflexion, ne pas inventer pour faire « beau » ou pour faire plaisir. Être honnête quant à sa participation dans un travail d'équipe.

»» Confiance

- ✓ Croire aux faits et gestes d'une personne. Il faut avoir confiance en la personne, en ce qu'elle fait et ce qu'elle dit.

»» Équité

- ✓ Être honnête quant à sa participation dans un travail d'équipe et obtenir le résultat en fonction de sa participation. Être juste envers ce que nous avons fait.

»» Respect

- ✓ Être respectueux de soi, des autres, des règles de la communauté, de son travail et de celui d'autrui.

DROITS ET RESPONSABILITÉS

Établissement

- ✓ L'établissement permet l'apprentissage des principes d'intégrité intellectuelle lors du parcours PÉI des élèves.

Droits

- ✓ L'établissement a le droit de s'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle par l'ensemble des membres de la communauté scolaire.

Responsabilités

- ✓ L'établissement doit diffuser la présente politique auprès de la communauté scolaire.
- ✓ La direction doit appliquer les sanctions prévues dans la politique d'intégrité intellectuelle en cas de non-respect de celle-ci.

Enseignant·es

- ✓ Les enseignants sont au cœur de l'enseignement des principes d'intégrité intellectuelle aux élèves du PÉI.

Droits

- ✓ Les enseignants ont le droit d'appliquer la politique d'intégrité intellectuelle lors de la remise de travaux par les élèves.
- ✓ Les enseignants supervisant des projets personnels ont le droit de refuser de signer le formulaire d'intégrité du projet personnel si l'élève ne rencontre pas son superviseur trois fois et/ou si l'élève n'a pas remis de preuves (vidéos, photos, texte, etc.) de la réalisation de son produit, selon les échéanciers prévus. Ceci entraîne automatiquement l'échec du projet personnel de l'élève.

Responsabilités

- ✓ Les enseignants sont responsables de la présentation en classe des cinq principes d'intégrité intellectuelle, à savoir l'honnêteté, le respect, l'équité, la responsabilité et la confiance.
- ✓ Les enseignants doivent respecter la politique de la CSFY 4.1 politique sur le profil de sortie de l'élève) en matière d'intégrité.

Élèves

- ✓ Les élèves sont responsables du respect de l'intégrité intellectuelle dans leurs travaux. Ils doivent cependant bénéficier d'un enseignement des principes d'intégrité intellectuelle afin de pouvoir les respecter.

Droits

- ✓ Les élèves ont le droit de recevoir les outils leur permettant de respecter les principes d'intégrité intellectuelle.
- ✓ Les élèves ont le droit d'obtenir l'enseignement des cinq principes d'intégrité intellectuelle au cours des cinq années du PEI.

Responsabilités

- ✓ Les élèves doivent remettre des travaux qu'ils ont rédigés eux-mêmes dans les délais prescrits, dans une langue de qualité, en respectant les normes de présentation demandées.
- ✓ Afin d'éviter une accusation de plagiat, les élèves doivent se référer aux Normes de présentation de notre établissement au moment de rédiger leurs travaux.
- ✓ Les élèves doivent communiquer de façon intègre avec l'ensemble des membres du personnel de l'école ainsi qu'avec les membres de la communauté lors de leurs activités de bénévolat.
- ✓ Les élèves doivent prendre conscience qu'ils sont personnellement responsables de l'intégrité intellectuelle de leurs travaux.
- ✓ Les élèves doivent connaître les comportements constituant une mauvaise conduite (par exemple, plagiat, utilisation inappropriée de l'intelligence artificielle, copie du travail d'une autre personne, etc.).
- ✓ Les élèves doivent signer le formulaire du contrat d'engagement en début d'année. Les parents recevront un courriel incluant les liens menant aux quatre politiques de l'école et au code de vie de l'école. Dans l'enveloppe remise aux élèves en début d'année, un formulaire à signer par les parents et les élèves attestant la lecture et la compréhension des politiques et du code de vie devra être retourné à l'école.
- ✓ Les élèves doivent signer le formulaire du contrat d'engagement en début d'année. Les parents recevront un courriel incluant les liens menant aux quatre politiques de l'école et au code de vie de l'école. Dans l'enveloppe remise aux élèves en début d'année, un formulaire à signer par les parents et les élèves attestant la lecture et la compréhension des politiques et du code de vie devra être retourné à l'école.
- ✓ Pour le projet personnel, l'élève doit rencontrer son superviseur au moins trois fois et fournir des preuves du produit (vidéos, photos, texte, etc.) pour que le formulaire d'intégrité du projet personnel soit signé par le superviseur.

Parents/tuteurs légaux

- ✓ Les parents/tuteurs légaux sont présents pour accompagner leur enfant dans le respect de l'intégrité intellectuelle.

Droits

- ✓ Les parents ont le droit d'avoir accès à la politique d'intégrité intellectuelle afin de connaître les exigences de l'établissement en la matière.
- ✓ Les parents ont le droit d'avoir accès aux Normes de présentation du PÉI afin d'accompagner leur enfant dans le respect des principes d'intégrité intellectuelle.

Responsabilités

- ✓ Les parents doivent éduquer et soutenir leur enfant quant au respect de la politique d'intégrité intellectuelle.
- ✓ Les parents doivent signer le contrat d'engagement de leur enfant chaque année.

ENSEIGNEMENT DE L'INTÉGRITÉ

Pratiques communes de l'établissement

- ✓ En 1re année (7e année), 2e année (8e année) et 4e année (10e année) du PÉI, les élèves recevront une formation sur la méthodologie du PÉI afin de se familiariser avec diverses approches de l'apprentissage, telles que l'organisation et les compétences de recherche en matière de culture de l'information, à l'aide de formations continues et de réinvestissements dans différentes matières. Ainsi, dès la 7e année, ils commenceront à acquérir des compétences pour citer les sources dans leurs travaux, référencer les sources dans une bibliographie et comprendre les conséquences du non-respect de l'intégrité. Cela permet aux élèves de développer leur sensibilité aux cinq principes fondamentaux de l'intégrité intellectuelle.
- ✓ Tout au long de leur parcours, les élèves reçoivent des rappels constants des approches de la politique d'intégrité intellectuelle.



BONNES PRATIQUES

- ✓ Exemples de bonnes pratiques d'intégrité
- ✓ Présenter un travail en respectant les normes de présentation de l'établissement concernant la citation des sources et la bibliographie.
- ✓ Dans le cadre d'un travail individuel, la production/l'élaboration du travail doit se faire seul, sans l'aide d'un parent ou d'un pair.
- ✓ Dans le cadre d'un travail à distance, utiliser uniquement les ressources permises par l'enseignant.
- ✓ Participer activement à un travail d'équipe.

Rigueur intellectuelle, respect du droit d'auteur, confiance, développement du sens des responsabilités, effort, créativité, équité

MAUVAISES PRATIQUES

- ✓ Exemples de pratiques mauvaises ou inacceptables
- ✓ Prendre à autrui des paroles et/ou des citations de textes sans les référencer.
- ✓ Paraphraser l'ensemble d'un texte de manière intentionnelle.
- ✓ Copier le travail et/ou le devoir d'un élève.
- ✓ Demander à un parent ou à un pair de faire le travail à sa place.
- ✓ Utiliser des ressources non permises, notamment sur Internet, pour faire un travail à distance.
- ✓ Utiliser ChatGPT ou d'autres outils d'intelligence artificielle pour rédiger ou reformuler partiellement ou entièrement le travail.

TABLEAU DES BONNES ET MAUVAISES CONDUITES

	Descriptions de mauvaises conduites	Sanctions	Bonnes pratiques
7e et 8e	Plagiat : - Copier de l'information provenant d'une source papier ou électronique sans en indiquer la source. - Faire passer pour sien des extraits de texte, des images, etc., provenant de sources externes et les intégrer à son propre travail sans en mentionner la source. - Résumer les idées d'un autre auteur (y compris les statistiques, données, graphiques), même en adaptant le texte dans ses propres mots (paraphraser), sans en indiquer la source. - Traduire des textes sans indiquer la source et sans faire référence au texte original, etc. - Réutiliser, en totalité ou en partie, un travail réalisé dans le cadre d'un autre cours et le faire passer pour un travail original sans en faire mention (autoplégat).	S'il s'agit d'une première offense : Envoi d'un mémo aux parents (catégorie intégrité). Rencontre avec la direction. Rétroaction de l'enseignant Reprise du travail. S'il s'agit d'une deuxième offense : Reprise du travail : Si un travail est plagié en entier ou en partie, l'élève reprend le travail, avec comme résultat une note maximale de 3 sur 8 ou la note de passage. Il est possible de reprendre le travail en retenue ou à la maison, selon le jugement de l'enseignant et de la direction. Envoi d'un mémo aux parents (catégorie intégrité). Rencontre avec la direction. Offenses subséquentes : L'élève reçoit un résultat de 0. Envoi d'un mémo aux parents (catégorie intégrité). Rencontre avec la direction. Un rappel des attentes du contrat de l'intégrité intellectuelle.	Indiquer clairement la source de toutes les idées, images, propos et travaux, même si ce n'est pas une citation directe. Le début et la fin de la source devraient être clairs. À Mercier, nous utilisons le style APA (voir document de présentation des travaux). - En cas de doute, demander à l'enseignant qui supervise le travail. - Tenir un journal de recherches afin de pouvoir faire une bibliographie détaillée à la fin du travail, qui n'omettra aucune source consultée ou citée. Respecter le document "Style de citation APA".
	Tricherie : Communiquer avec un camarade de classe pendant un examen, peu importe la raison.	Retrait de la copie dès que l'infraction est commise. Envoi d'un mémo aux parents.	Arriver à la salle d'examen avec seulement le matériel requis pour l'examen en question, et ceci dans un sac en plastique transparent.



	• Avoir en sa possession du matériel interdit lors d'un examen. • Écrire à l'avance une évaluation ou la faire écrire par quelqu'un d'autre et la copier en classe. • Tenter de trouver des réponses ou des informations supplémentaires pendant un examen, par le biais du regard sur la copie d'autrui. • Utiliser des applications, des fonctions ou des stratégies (appareils électroniques, calculatrice, feuille de notes) de manière frauduleuse ou inadéquate, volontairement ou par négligence.	Rencontre avec la direction de cycle. Résultat de « 0 » pour cette évaluation. S'il y a un complice (un élève qui répond à la demande du fautif), ce dernier recevra une note maximale de 4 sur 8. L'enseignant peut exiger la reprise de l'évaluation. Les modalités de reprise et le résultat seront déterminés selon son jugement professionnel.	Avant de commencer l'examen, vérifier qu'il n'y a pas de notes de révision, de téléphone cellulaire ou d'autres appareils électroniques sur soi, et les remettre immédiatement au superviseur si nécessaire. S'asseoir sans parler. Si nécessaire, lever la main et attendre l'autorisation avant de parler.
	Collusion : • Copier le travail d'un camarade de classe et le faire passer pour sien, ou prêter son travail à un camarade de classe. • Réaliser à plusieurs un travail qui doit être le fruit d'un travail individuel • Participer à un acte de collusion en permettant à une autre personne de copier lors d'un travail ou d'un examen. • Participer à un acte de collusion en partageant des informations privilégiées avec un camarade de classe.	S'il s'agit d'une première offense : Envoi d'un mémo aux parents (catégorie intégrité) Rencontre avec la direction Rétroaction de l'enseignant Reprise du travail à la discrétion de l'enseignant S'il s'agit d'une deuxième offense : Envoi d'un mémo aux parents (catégorie intégrité) Rencontre avec la direction Rétroaction de l'enseignant Reprise du travail : les élèves impliqués reprennent le travail. L'élève reprend le travail, avec comme résultat une note maximale de 3 sur 8 ou la note de passage. Il est possible de reprendre le travail en retenue ou à la maison, selon le jugement de l'enseignant et de la direction.	Dans les rares cas où une tâche collaborative est présentée pour l'évaluation sommative, il est important que la contribution de chaque membre soit clairement définie. En cas de doute, demander à l'enseignant qui supervise le travail.

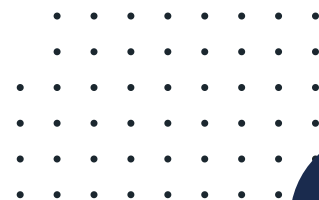


9e et 10e	Plagiat : • Copier de l'information provenant d'une source papier ou électronique sans en indiquer la source. • Faire passer pour sien des extraits de texte, des images, etc., provenant de sources externes et les intégrer à son propre travail sans en mentionner la source. • Résumer les idées d'un autre auteur (incluant statistiques, données, graphiques), même en adaptant le texte dans ses propres mots (paraphraser) sans en indiquer la source. • Traduire des textes sans indiquer la source et sans faire référence au texte original, etc. • Réutiliser, en totalité ou en partie, un travail réalisé dans le cadre d'un autre cours et le faire passer pour un travail original sans en faire mention (autoplégat).	À la première offense : Envoi d'un mémo aux parents (catégorie intégrité) Rencontre avec la direction. Reprise du travail : Si un travail est plagié en entier ou en partie, l'élève reprend le travail, avec comme résultat une note maximale de 3 sur 8 ou la note de passage. Il est possible de reprendre le travail en retenue ou à la maison, selon le jugement de l'enseignant et de la direction. Offenses subséquentes : L'élève reçoit un résultat de 0. Envoi d'un mémo aux parents (catégorie intégrité) Rencontre avec la direction. Un rappel des attentes du contrat de l'intégrité intellectuelle.	Indiquer clairement la source de toutes les idées, images, propos et travaux, même si ce n'est pas une citation directe. Le début et la fin de la source devraient être clairs. À Mercier, nous utilisons le style APA (voir le document de présentation des travaux). • En cas de doute, demander à l'enseignant qui supervise le travail. • Tenir un journal de recherches afin de pouvoir faire une bibliographie détaillée à la fin du travail, qui n'omettra aucune source consultée ou citée. Respecter le document "Style de citation APA".
	Tricherie : • Communiquer avec un(e) camarade de classe pendant un examen, peu importe la raison. • Avoir en sa possession du matériel interdit pour un examen. • Écrire à l'avance une évaluation ou la faire écrire par quelqu'un d'autre et la copier en classe. • Tenter de trouver des réponses ou des informations supplémentaires pendant un examen, par le biais du regard sur la copie d'autrui. • Utiliser des applications, des fonctions ou des stratégies (appareils électroniques, calculatrice, feuille de notes) de manière frauduleuse ou inadéquante, volontairement ou par négligence.	Retrait de la copie dès que l'infraction est commise. Envoi d'un mémo aux parents. Rencontre avec la direction de cycle. Résultat de « 0 » pour cette évaluation. S'il y a un complice (un élève qui répond à la demande du fautif), ce dernier recevra une note maximale de 4 sur 8. L'enseignant peut exiger la reprise de l'évaluation. Les modalités de reprise et le résultat seront accordés selon son jugement professionnel.	Arriver à la salle d'examen avec seulement le matériel requis pour l'examen en question, et ceci dans un sac en plastique transparent. Arriver à la salle d'examen avec seulement le matériel requis pour l'examen en question, et ceci dans un sac en plastique transparent. Avant de commencer l'examen, vérifier qu'il n'y a pas de notes de révision, de téléphone cellulaire ou d'autres appareils électroniques sur soi, et les remettre immédiatement au superviseur si nécessaire. S'asseoir sans parler. Si nécessaire, lever la main et attendre l'autorisation avant de parler.

	Collusion : Copier le travail d'un camarade de classe et le faire passer pour sien, ou prêter son travail à un camarade de classe. Réaliser à plusieurs un travail qui doit être le fruit d'un travail individuel Participer à un acte de collusion en permettant à une autre personne de copier lors d'un travail ou d'un examen. Participer à un acte de collusion en partageant des informations privilégiées avec un camarade de classe.	Dès la première offense : Envoi d'un mémo aux parents (catégorie intégrité) Rencontre avec la direction Rétroaction de l'enseignant Reprise du travail : les élèves impliqués reprennent le travail, avec comme résultat une note maximale de 3 sur 8 ou la note de passage. Cette reprise peut se faire en retenue ou à la maison, selon le jugement de l'enseignant et de la direction.	Dans les rares cas où une tâche collaborative est présentée pour l'évaluation sommative, il est important que la contribution de chaque membre soit clairement définie. En cas de doute, demander à l'enseignant qui supervise le travail.
11e et 12e	Plagiat : • Copier de l'information provenant d'une source papier ou électronique sans en indiquer la source. • Faire passer pour sien des extraits de texte, des images, etc., provenant de sources externes et les intégrer à son propre travail sans en mentionner la source. • Résumer les idées d'un autre auteur (incluant statistiques, données, graphiques), même en adaptant le texte dans ses propres mots (paraphraser) sans en indiquer la source. • Traduire des textes sans indiquer la source et sans faire référence au texte original, etc. • Réutiliser, en totalité ou en partie, un travail réalisé dans le cadre d'un autre cours et le faire passer pour un travail original sans en faire mention (autoplagiat).	Dès la première offense : L'élève reçoit un résultat de 0. Envoi d'un mémo aux parents (catégorie intégrité) Rencontre avec la direction Un rappel des attentes du contrat de l'intégrité intellectuelle	Indiquer clairement la source de toutes les idées, images, propos et travaux, même si ce n'est pas une citation directe. Le début et la fin de la source devraient être clairs. À Mercier, nous utilisons le style APA (voir le document de présentation des travaux). • En cas de doute, demander à l'enseignant qui supervise le travail. • Tenir un journal de recherches afin de pouvoir faire une bibliographie détaillée à la fin du travail, qui n'omettra aucune source consultée ou citée. Respecter le document "Style de citation APA".



	Tricherie : • Communiquer avec un(e) camarade de classe pendant un examen, peu importe la raison. • Avoir en sa possession du matériel interdit pour un examen. • Écrire à l'avance une évaluation ou la faire écrire par quelqu'un d'autre et la copier en classe. • Tenter de trouver des réponses ou des informations supplémentaires pendant un examen, par le biais du regard sur la copie d'autrui. • Utiliser des applications, des fonctions ou des stratégies (appareils électroniques, calculatrice, feuille de notes) de manière frauduleuse ou inadéquate, volontairement ou par négligence.	Retrait de la copie dès que l'infraction est commise. Envoi d'un mémo aux parents. Rencontre avec la direction de cycle Résultat de « 0 » pour cette évaluation. S'il y a un complice (un élève qui répond à la demande du fautif), ce dernier recevra une note maximale de 4 sur 8. L'enseignant peut exiger la reprise de l'évaluation. Les modalités de reprise et le résultat seront accordés selon son jugement professionnel.	Arriver à la salle d'examen avec seulement le matériel requis pour l'examen en question, et ceci dans un sac en plastique transparent. Avant de commencer l'examen, vérifier qu'il n'y a pas de notes de révision, de téléphone cellulaire ou d'autres appareils électroniques sur soi, et les remettre immédiatement au superviseur si nécessaire. S'asseoir sans parler. Si nécessaire, lever la main et attendre l'autorisation avant de parler.
	Collusion : • Copier le travail d'un camarade de classe et le faire passer pour sien, ou prêter son travail à un camarade de classe. • Réaliser à plusieurs un travail qui doit être le fruit d'un travail individuel • Participer à un acte de collusion en permettant à une autre personne de copier lors d'un travail ou d'un examen. • Participer à un acte de collusion en partageant des informations privilégiées avec un camarade de classe.	Dès la première offense : Envoi d'un mémo aux parents (catégorie intégrité) Rencontre avec la direction Rétroaction de l'enseignant Reprise du travail : les élèves impliqués reprennent le travail, avec comme résultat une note maximale de 3 sur 8 ou la note de passage. Cette reprise peut se faire en retenue ou à la maison, selon le jugement de l'enseignant et de la direction.	Dans les rares cas où une tâche collaborative est présentée pour l'évaluation sommative, il est important que la contribution de chaque membre soit clairement définie. En cas de doute, demander à l'enseignant qui supervise le travail.



LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'inclusion

La politique d'inclusion vise à adapter l'enseignement aux besoins de chaque élève, afin de lever les obstacles à leur apprentissage. Cependant, cela ne doit pas remettre en question les principes d'intégrité intellectuelle. L'inclusion ne justifie pas des comportements contraires à l'éthique académique. Chaque élève, même avec des aménagements, doit respecter les règles de travail scolaire.

Le principe d'équité est essentiel : chaque membre de l'équipe doit contribuer de manière appropriée et responsable, selon ses capacités. L'honnêteté dans la participation est également cruciale pour préserver l'intégrité du travail collectif.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'évaluation

Lors des évaluations, l'élève doit respecter les règles d'intégrité intellectuelle établies par l'école. En cas de non-respect, des conséquences appropriées seront appliquées.

Révision de la politique

La politique sera révisée régulièrement par un comité désigné.

Lexique

Rigueur académique : la création d'un environnement dans lequel chaque élève est censé et soutenu à apprendre à des niveaux élevés, et démontre un apprentissage à des niveaux élevés.
Approches pédagogiques inclusives : une approche qui se fonde sur la réponse aux besoins et l'adaptation aux capacités de chacun.

Approches pédagogiques innovatrices : un processus consistant à introduire de nouvelles stratégies et méthodes d'enseignement dans la salle de classe pour améliorer les résultats académiques et résoudre les problèmes réels afin de promouvoir un apprentissage équitable.

Culture franco-yukonnaise : La culture franco-yukonnaise est l'expression vivante de la francophonie au Yukon, qui intègre les traditions, l'histoire, les arts et les valeurs francophones tout en s'enracinant dans le contexte nordique, multiculturel et autochtone unique de la région.

Empathie: capacité à ressentir les émotions de quelqu'un d'autre, arriver à se mettre à la place d'autrui. À comprendre les idées d'un autre et à partager ses sentiments.

Curiosité intellectuelle : ouverture d'esprit et soif d'acquérir des connaissances et des expériences qui poussent à questionner et à mieux comprendre son univers.

Engagement: acte par lequel on s'engage à accomplir quelque chose ; promesse, convention ou contrat par lesquels on se lie. contrat par lesquels on se lie.

